

**SciencesPo**  
CHAIRE MUTATIONS DE L'ACTION  
PUBLIQUE ET DU DROIT PUBLIC



**Linklaters**



## **ATELIERS DE LA REGULATION**

TROISIEME JOURNEE D'ETUDE SUR

*LA PROCEDURE ET LES METHODES DEVANT LES AUTORITES DE REGULATION INDEPENDANTES :*

### **LES CONTRÔLES CONTENTIEUX ET DEMOCRATIQUE**

**7 DECEMBRE 2015**

#### **Comité scientifique :**

- Jean-Bernard AUBY, *Professeur à Sciences Po Paris, directeur de la Chaire MADP*
- Isabelle CARON, *Directrice des affaires juridiques de l'ARCEP*
- Pascale IDOUX, *Professeur à l'Université Montpellier, membre junior de l'IUF*
- Paul LIGNIERES, *Avocat au barreau de Paris, Partner, Linklaters Paris.*
- Thomas PERROUD, *Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille*

Contact : [christine.briatte@sciencespo.fr](mailto:christine.briatte@sciencespo.fr)

## **Déroulement**

Comme lors des premières journées d'étude organisées le 15 décembre 2014 et le 17 avril, l'atelier sera organisé **autour de quatre tables-rondes mobilisant des représentants des autorités de régulation indépendantes (ARI) et des représentants des juridictions de contrôle et du Parlement. Sur la base d'un questionnaire détaillé** élaboré pour servir de fil conducteur et préalablement communiqué à l'ensemble des participants, les représentants des ARI et des autorités de contrôle sont invités à faire connaître leurs méthodes de travail et les problèmes ou interrogations juridiques qui s'y rapportent. L'assistance, composée d'universitaires, d'avocats et de représentants des juridictions administrative et judiciaire, introduit les deux demi-journées et réagit aux différentes tables-rondes. La configuration de la salle (environ 40 personnes réunies autour d'une table ovale, public restreint) est propice à des échanges nourris.

### **Autorités de régulation représentées :**

**ACPR:** Jean-Manuel CLEMMER, Chef du service de la Commission des sanctions

**Autorité de la concurrence :** Henri GENIN, Chef du service juridique

**Autorité de régulation de distribution de la presse :** (sous réserve de confirmation)

**ARAF:** direction des affaires juridiques

**ARCEP:** Isabelle CARON, Directrice des affaires juridiques

**ARJEL :** (sous réserve de confirmation)

**AMF :** Maxime GALLAND, Directeur de la division expertise juridique et international (direction des enquêtes et des contrôles)

**CRE:** Jean-Yves OLLIER, Directeur général et Alexandra BONHOMME, Directrice juridique

**CNIL :** Edouard GEFFRAY, Secrétaire general de la CNIL

**CSA:** Guillaume DU PUY MONTBRUN, Chargé de mission auprès du président du CSA

**Médiateur du cinéma :** Jeanne SEYVET, Médiateur du Cinéma et Isabelle GERARD, Chargée de mission auprès du Médiateur du cinéma

**Médiateur du livre :** Laurence ENGEL, Médiateur du Livre et René PHALIPPOU, Délégué auprès du Médiateur du livre

**Médiateur national de l'énergie :** Jean GAUBERT, Médiateur national de l'énergie

**Médiateur national du crédit :** Fabrice PESIN, Médiateur national du crédit

**Médiateur de l'AMF :** Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'AMF

**Comité de la Médiation bancaire:** Jean-Paul MEURICE, Secrétaire du Comité de la Médiation bancaire

**Parlement** : MM. Dosière et Vanneste, auteurs du rapport du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur les AAI (2010).

**Conseil d'Etat** : 5 membres attendus, dont les rapporteurs publics Vincent Daumas et Marie-Astrid de Barmon et le président honoraire de la Section du contentieux et de la commission des sanctions de l'AMF, Daniel Labetoulle.

**Cour de cassation** : 2 membres attendus

**Cour d'appel de Paris, chambre "Régulation"** : président en exercice et T. Fossier, président honoraire.

**Universitaires "discutants"** : liste en cours d'élaboration au sein du conseil scientifique.

## **Programme**

### **Matinée : le contrôle contentieux**

Sous la présidence de Bernard STIRN

*Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat*

### **Introduction : 9h-9h30**

- *Objectifs de la journée* (Jean-Bernard AUBY, *Professeur à Sciences Po Paris, directeur de la Chaire MADP*),
- *Regards croisés d'universitaires et de praticiens* :

### **Table-ronde n° 1 entre représentants des ARI : *la recevabilité et l'instruction* : 9h30-11h**

- la frontière entre actes susceptibles de recours et actes non susceptibles de recours devant le Conseil d'Etat et les juridictions judiciaires :
  - o comment tracer la ligne de partage
  - o quels sont les apports récents
  - o quels sont les pas que les juridictions refusent de franchir et pourquoi ?
  - o analyse d'affaires récentes.
- L'instruction :
  - o Dans quelle mesure l'instruction des recours dirigés contre les actes des ARI est-elle spécifique ?
  - o Quelles seraient les prochaines adaptations souhaitables ou envisageables en la matière ?

- Quelle est la place dévolue aux régulateurs dans le débat contentieux ? Comment résorber la divergence d'approches opposant le Conseil d'Etat et la Cour d'appel de Paris et la Cour de cassation ?
- Comment prendre en compte l'intérêt général dans le cadre d'une procédure accusatoire ?
- Quel est le rôle du ministère public devant la Cour d'appel de Paris et la Cour de cassation ?
- Comment intégrer les tiers ?
- Faites-vous appel à des experts ?
- Analyse d'affaires récentes.

**Débats : 11h-11h30**

**Table-ronde n° 2** entre représentants des ARI : ***le contrôle du fond des décisions*** : 11h30-12h30

**Débats : 12h30-13h**

- **Le contrôle des décisions conditionnées**

- Où passe la frontière entre REP et RPJ et pourquoi ?
- L'annulation par voie de conséquence
- L'annulation partielle des décisions conditionnées
- L'appréciation du respect des engagements (que pensez-vous de la pratique de confier à un tiers, personne privée, le soin de contrôler les engagements ?)
- Analyse des affaires récentes

- **Le contrôle des sanctions**

- Quels sont les critères de la notion de sanction (hésitations récentes)
- Quelles sont les spécificités du contrôle de la légalité des sanctions
- Comment expliquer la modulation des critères de proportionnalité des sanctions
- Analyse des affaires récentes

## **Après-midi : le contrôle démocratique**

Sous la présidence de Claudie BOITEAU, *Professeur à l'Université Paris-Dauphine*

**Introduction** : *regards croisés d'universitaires et de praticiens* : 14h-14h30

- Paul LIGNIERES, *Avocat au barreau de Paris, Partner, Linklaters Paris,*
- Martine LOMBARD, *Professeur à l'université Paris II, membre du collège de l'ARCEP*
- Stéphanie DUBITON, *docteur en droit*

**Table-ronde n° 3** : *Le contrôle de la composition des ARI*

14h30- 16h

**Débats** : 16h-16h30

**Table-ronde n° 4** : *la reddition de comptes par les ARI*

16h30-17h30

**Débats** : 17h30-18h

**Conclusion** : (Jean-Bernard AUBY, *Professeur à Sciences Po Paris, directeur de la Chaire MADP*) : 18h